



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

Berne, le 20 novembre 1970

No. 6170.91.31

Département politique fédéral

3003 B e r n e

Objet						2/a
Date						
Classe						4
EPD	23 11 70		11			
Ref.	0.747.307.2					

Super-CERN

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai été informé par mes collaborateurs des problèmes financiers posés par l'éventuelle installation du Super-CERN dans le pays de Gex. Comme une rencontre entre les autorités fédérales et les autorités genevoises est prévue pour le 24 novembre, j'ai jugé utile de vous communiquer dès maintenant la position du Département des finances à ce sujet.

La proposition d'installer le Super-CERN à la frontière franco-suisse est sans aucun doute intéressante et les avantages que la Suisse pourrait en tirer sont incontestables. Nous sommes donc conscients de ce que la Suisse, en tant que pays membre du CERN, doit apporter comme contributions à cet important projet. Notre pays s'était d'ailleurs déclaré prêt à participer au premier projet Super-CERN, dont le coût pourtant aurait été très élevé. Dans le cas où six pays seulement auraient participé à ce projet, notre contribution se serait élevée à environ 70 millions de francs.

Dans le nouveau projet Super-CERN, celui qui nous intéresse maintenant, et dont le coût est estimé à 1,15 milliard de francs, prix 1970, notre contribution s'élèverait à 57 millions de francs, si six pays seulement participent, et à 37 millions si douze pays participent. On constate donc l'avantage financier important de cette dernière solution. Cependant, le prix total des terrains que la Suisse devrait mettre à disposition pour les installations du Super-CERN, s'élève à quelque 50 millions. De plus, les installations d'eau sont estimées par les Services industriels genevois à 47 millions.

Ainsi, si l'on fait abstraction du coût des installations d'eau qui pourraient être amorties par le prix payé par le Super-CERN pour sa consommation énorme d'eau, la somme totale à la charge de la Confédération, dans le cas le plus favorable, s'élèverait à 87 millions de francs, soit 37 millions de contributions et 50 millions pour le terrain.

Le Département fédéral des finances considère que cette somme de 87 millions est extrêmement élevée, si l'on tient compte de la situation conjoncturelle du pays, du récent refus du peuple d'adopter le nouveau régime financier et de l'obligation de respecter la planification financière. En outre, les dépenses en matière d'aide aux universités et de recherche scientifique nationale s'accroissent sans cesse, et sont un fardeau de plus en plus lourd pour la Confédération.

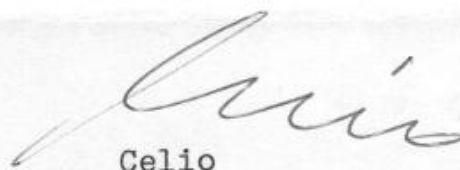
Cela étant, il nous paraît exclu de dépasser le montant de 70 millions pour lequel nous nous étions primitivement engagés, d'autant plus, que les délais impartis par le CERN sont extrêmement réduits et qu'il n'est pas possible de reconsidérer notre attitude quant au choix des priorités à

donner à notre effort scientifique. Le Conseil de la science devrait d'ailleurs à cet égard être consulté. Il va de soi, en outre, qu'il faut considérer la dépense globalement, même si le financement portait éventuellement sur divers crédits.

La somme ainsi retenue représente toutefois un effort considérable de la Suisse qui - pour des raisons évidentes - n'avait pas proposé de site pour les installations du Super-CERN et est à peu près égale au double de sa contribution normale en tant que pays membre.

Je pense, Monsieur le Conseiller fédéral, que vous partagerez nos préoccupations et vous prions de croire à notre considération distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES ET DES DOUANES



Celio